

Date d'envoi de la convocation : 10 Avril 2015
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21
Nombre de Membres du Bureau présents : 18
Nombre de Procurations : 3
Nombre de Votants : 21
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :
18 Avril 2015

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,
Mme Claude CORON,
M. Michel PICARD,
M. Michel QUINET,
M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Gérard ROY,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Sandrine ARRAULT,
Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD,
M. Pierre BROUANT,
M. Jean CHEVASSUT,
M. Stéphane DAHLEN,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE,
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

M. Pierre BOLZE à M. Alain SUGUENOT,
M. Jean-François CHAMPION à M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Xavier COSTE à M. Jean-Luc BECQUET,

Absents-excuses :

Néant.

Secrétaire de Séance : M. Sylvain JACOB.

DELIBERATION N° BU/15/99

DEROGATION A LA DELIBERATION FIXANT LES TARIFS DE LOCATION DES
EQUIPEMENTS SPORTIFS :

En application de la délibération du Conseil de Communauté du 27 juin 2011 autorisant le Bureau à délibérer sur les demandes d'exonération d'application de tarifs pour l'occupation d'équipements sportifs, M. Jean-Paul ROY, rapporteur, présente plusieurs demandes de mise à disposition gratuite.

BISCB

M. Joël NOTTARIS, Président de l'Association Biennale Internationale de Sculpture Contemporaine en Bourgogne (BISCB) sollicite l'autorisation d'emprunter à titre gracieux la salle omnisports du Complexe Jean Marc BOVIN à NOLAY pour la période comprise entre le 27 juin et le 14 juillet 2015 inclus, pour une exposition de sculptures, dans le cadre de l'organisation de la 6^e Biennale Internationale de Sculpture Contemporaine.

Harmonie de MEURSAULT

M. Fabien COCHE, Président de l'Association «Harmonie de MEURSAULT» sollicite l'autorisation d'occuper à titre gracieux la salle omnisports du Complexe Sportif Saint Nicolas à MEURSAULT, le dimanche 26 avril 2015 de 7h30 à 22h00, afin d'organiser un grand concert de printemps en collaboration avec l'école de musique de MEURSAULT et le conservatoire intercommunal.

LE BUREAU DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise à disposition gratuite proposée, compte tenu de l'intérêt qu'elle comporte pour l'animation de l'espace communautaire et la promotion de son action,
- rappelle que conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 30 mars 2015, la gratuité ne porte que sur la mise à disposition des installations, et en aucune manière sur les charges qui s'y attachent, qui seront refacturées à l'occupant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT

Par le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

GILLES ATTARD



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération Bureau Communautaire du 16 Avril 2015 : Dérogation à la délibération fixant les tarifs de location des équipements sportifs

Date de transmission de l'acte : 28/04/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 28/04/2015

Numéro de l'acte : BU-15-99 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 021-200006682-20150416-BU-15-99-DE

Date de décision : 16/04/2015

Acte transmis par : Christine BOULIGAUD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public